

# DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

## SICTOM Nord Allier



[www.sictomnordallier.fr](http://www.sictomnordallier.fr)

# DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

## SOMMAIRE



### I - CONTEXTE INSTITUTIONNEL \_\_\_\_\_ p. 3 - 4

La réforme territoriale  
Le plan régional de prévention et gestion des déchets

### II - ACTUALITÉS FINANCIÈRES \_\_\_\_\_ p. 5 - 6

### III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM Nord Allier \_\_\_\_\_ p. 7 - 17

Les collectes  
Les déchèteries  
Le centre de tri  
L'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND)  
Le bâtiment de transit  
Le quai de transfert  
L'installation de stockage de déchets inertes (ISDI)  
La plateforme de compostage des déchets verts (PCDV)  
La recyclerie

### IV - ANALYSE FINANCIÈRE - RÉTROSPECTIVE \_\_\_\_\_ p. 18 - 22

Recettes & Dépenses réelles de fonctionnement  
Autofinancement  
Investissement

### V - ÉTAT DE LA DETTE \_\_\_\_\_ p. 23 - 26

### VI - RESSOURCES DU SYNDICAT \_\_\_\_\_ p. 27 - 30

Résultats issus des comptes administratifs prévisionnels  
Ressources de fonctionnement  
Ressources d'investissement

### VII - DÉPENSES DU SYNDICAT \_\_\_\_\_ p. 31 - 41

Prévisions du budget principal  
Prévisions du budget Collecte Sélective  
Prévisions du budget CSDU

### VIII - AUTORISATIONS DE PROGRAMME \_\_\_\_\_ p. 42 - 43

# I - CONTEXTE INSTITUTIONNEL

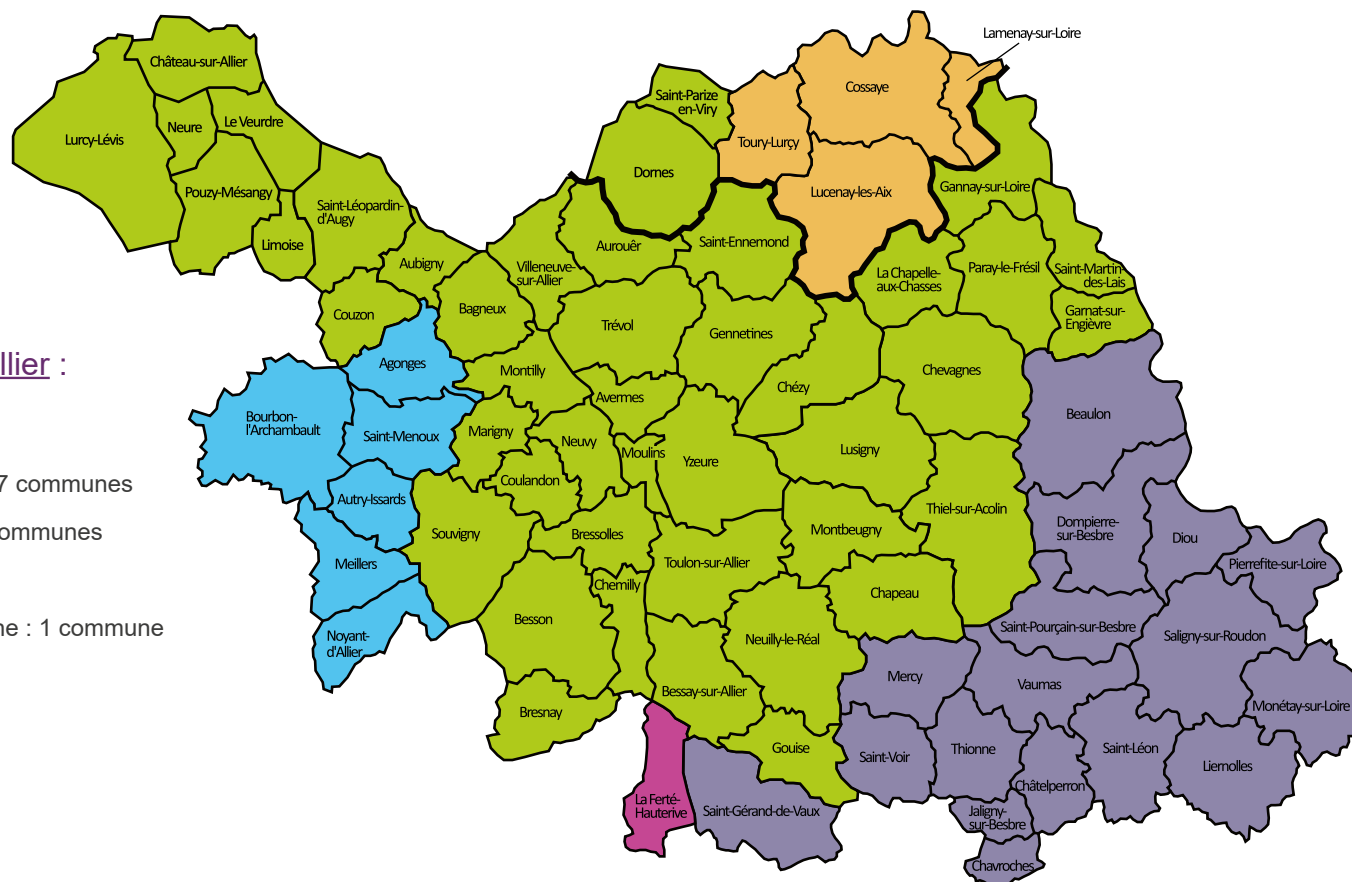
Le territoire

Le Plan régional

Le périmètre du SICTOM Nord Allier est aujourd'hui composé de 72 communes.

## Les collectivités adhérentes au SICTOM Nord Allier :

- Communauté d'Agglomération de Moulins : 44 communes
- Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire : 17 communes
- Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais : 6 communes
- Communauté de Communes Sud Nivernais : 4 communes
- Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne : 1 commune



# I - CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Réforme Territoriale

Le Plan régional

La loi NOTRe a créé le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) qui relève de la compétence du Conseil Régional. L'adoption du plan régional de prévention et de gestion des déchets a eu lieu le jeudi 19 décembre 2019 en assemblée plénière.

## ■ Objectifs

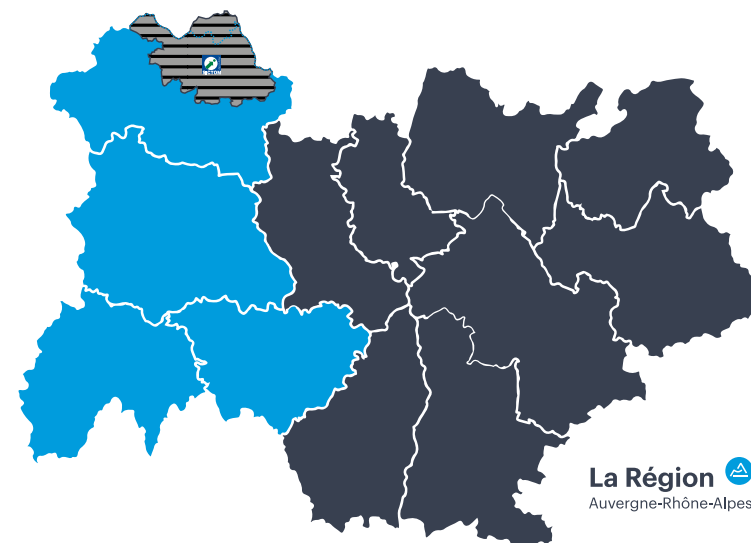
Il fixe des objectifs visant à ce que la Région enfouisse le moins possible ses déchets. Ses trois grands axes prioritaires sont :

- Réduire la production de déchets ménagers de 12 % (soit -50 kg par an et par habitant) ;
- Atteindre une valorisation matière (déchets non dangereux), en visant 65 % en 2025 et 70 % d'ici à 2031 ;
- Réduire l'enfouissement de 60 % dès 2025.

## ■ Détail

Dans le détail, ce plan comprend :

- un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets selon leur origine, leur nature, leur composition et leurs modalités de transport ;
- une prospective à termes de 6 et 12 ans de l'évolution tendancielle des quantités de déchets à traiter ;
- des objectifs en matière de prévention, de recyclage, de valorisation et les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs ;
- une planification comprenant notamment la mention des installations qu'il sera nécessaire de créer ou d'adapter ;
- un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire.



## II - ACTUALITÉS FINANCIÈRES

La loi de finances pour 2020 (loi 2019-1479 du 28 décembre 2019) a été établie sur la base des hypothèses suivantes :

- une croissance de 1,3 % en 2020 (1,7 % en 2019)
- une inflation de 1,2 % (1,4 % en 2019)
- une revalorisation forfaitaire des bases de taxes foncières à 0,9%

### ■ Taux de FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) :

Depuis 2016, l'éligibilité au FCTVA a été élargie. Il s'applique aux dépenses d'investissement mais également aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

Le taux de FCTVA est maintenu au taux fixé en 2015, soit **16,404 %**.

### ■ Suppression de l'avantage fiscal sur le gazole non routier (art.60) :

Cet article supprime progressivement le tarif réduit de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur le gazole non routier.

La trajectoire de suppression s'étale sur six ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 1<sup>er</sup> janvier 2027, alors que le Gouvernement avait prévu initialement une suppression dans les trois ans. Le montant de la taxe sera de **37,68 c€/L** au 1<sup>er</sup> janvier 2021, contre **18,82 c€/L** actuellement.

Le SICTOM Nord Allier consomme environ 6 200 litres par an de GNR pour le fonctionnement des chargeurs et manuscopiques.

### ■ Modification de la TGAP sur la réception de déchets (art. 63)

Cet article apporte des modifications à la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) portant sur les déchets.

- En premier lieu, il harmonise les règles applicables aux déchets dangereux et aux déchets non dangereux. Pour cela, il aligne le régime des exemptions des déchets dangereux sur celui des déchets non dangereux. Il étend également aux déchets dangereux la majoration de taxe de 110 € applicable en cas de traitement en méconnaissance des autorisations.

- En second lieu, cet article étend l'exemption de TGAP à la réception de déchets non dangereux en vue de les transformer, par traitement thermique, en combustibles destinés à sortir du statut de déchets ou à être utilisés dans une installation autorisée de co-incinération.

### ■ Dépenses de personnel

La loi de finances 2020 ne prévoit pas de bouleversements majeurs pour les employeurs de la fonction publique territoriale.

## **II - ACTUALITÉS FINANCIÈRES**

### ■ **La loi de transformation de la Fonction publique territoriale**

Présentée au Conseil des ministres du 27 mars 2019 et définitivement adoptée par le Parlement le 23 juillet, la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique pose les fondements d'une rénovation en profondeur du cadre de gestion des ressources humaines dans la sphère publique.

Ayant pour principal objectif de réconcilier les attentes des agents, des responsables publics et des usagers, tout en renouant avec l'ambition d'un service public pour tous, la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique permettra de contribuer à une meilleure insertion professionnelle des jeunes et des personnes peu qualifiées, d'innover dans les organisations de travail, de simplifier le cadre de gestion des ressources humaines, de valoriser la compétence et l'engagement, et de lutter contre toutes les formes de discrimination en garantissant, notamment, l'égalité entre les femmes et les hommes.

### ■ **3<sup>ème</sup> phase du PPCR (Parcours Professionnel, de la Carrière et de la Rémunération) des fonctionnaires territoriaux :**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, certains fonctionnaires vont pouvoir bénéficier d'une revalorisation indiciaire prévue par les décrets fixant les différentes échelles de rémunération des fonctionnaires.

Ce nouvel échelonnement indiciaire vise à améliorer progressivement la rémunération des agents concernés. Il est opéré au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année depuis 2017 et jusqu'en 2021 (excepté en 2018).

### ■ **Gel du point d'indice :**

Tout comme en 2019, le gel du point d'indice est reconduit pour 2020.

### ■ **Augmentation du SMIC :**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le SMIC augmente de 1,2% (contre 1,5% au 1<sup>er</sup> janvier 2019). Le nouveau montant du SMIC brut horaire sera donc porté à 10,15 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (contre 10,03 euros) soit 1 539,42 euros mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires.

### III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

[Les collectes](#)[Les déchèteries](#)[Le centre de tri](#)[L'ISDND](#)[Le bâtiment  
de transit](#)[Le quai  
de transfert](#)[L'ISDI](#)[La PCDV](#)[La recyclerie](#)

En 2019, la **collecte sélective des emballages et produits recyclables** s'est simplifiée !

Grace à la mise en service du centre de tri départemental géré par la SPL ALLIER TRI, l'ensemble des emballages recyclables est collecté en multi-flux. Tous les plastiques et emballages alimentaires sont désormais admis à la collecte sélective.

Autre simplification, en point d'apport volontaire, les usagers n'ont plus à trier le papier du plastique, ils peuvent tout mettre dans la même colonne.

Si ces nouveaux déchets collectés ne pèsent pas lourds, ils sont volumineux. C'est pourquoi le parc de colonnes a été densifié voire redéployé afin d'accompagner au mieux les usagers dans leur démarche de tri. .



#### BILAN sur 8 mois

Prévision de l'éco-organisme CITEO : amélioration des performances de recyclage d'environ 4 kg/hab/an : 2 kg/hab/an de pots, barquettes et films recyclés et un effet d'entraînement équivalent sur les autres matériaux.

Après 8 mois, un premier bilan peut-être fait. Les tonnages d'ordures ménagères ont diminué de 9% alors que les matières recyclables ont augmenté de **+ 14,25 %** soit une augmentation de 4,31 kg/hab/an.

Toutefois, les caractérisations d'ordures ménagères réalisées en novembre 2019 montrent la présence d'encore beaucoup de déchets recyclables ou compostables. Ainsi, la part compostable représente un tiers des ordures ménagères résiduelles (OMR) : 33 %, ce qui représente un potentiel important traduisant une réelle marge de progression.

Les emballages ménagers recyclables, tous matériaux confondus (verre compris) totalisent 28,1% des ordures ménagères résiduelles. C'est, également, la traduction d'un potentiel de captage encore important.

A cet égard, une réflexion devra être menée sur la **conteneurisation de la collecte sélective au porte à porte**, puisque le SICTOM Nord Allier est le dernier syndicat du département à ne pas être équipé. Toutefois, le projet de consigne sur les emballages plastiques porté par l'actuel gouvernement dans le cadre du projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, risque de déstabiliser l'ensemble de la filière du tri. Cette menace ne doit pas être occultée.



### III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

[Les collectes](#)
[Les déchèteries](#)
[Le centre de tri](#)
[L'ISDND](#)
[Le bâtiment de transit](#)
[Le quai de transfert](#)
[L'ISDI](#)
[La PCDV](#)
[La recyclerie](#)

Parallèlement à ces évolutions, les services du SICTOM Nord Allier ont mené en interne **une étude d'optimisation de la collecte en bras latéral** des points de regroupement (point de collecte en milieu rural).

Cette étude avait pour but de recenser chaque point de regroupement, d'évaluer leur fréquentation au vu des tonnages collectés, de réfléchir à de nouveaux emplacements pour ceux nécessitant des manœuvres dangereuses de collecte, d'optimiser les circuits de collecte en développant la collecte en bras latéral (véhicule avec un seul agent).

Après cette phase d'audit, les communes ont été informées, voire concertées des changements à intervenir au 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre 2019. Ces modifications seront effectives dès mars 2020.



En 2020, **une étude d'optimisation des collectes** sera menée afin de réaliser un diagnostic complet sur l'existant, de déterminer les marges d'optimisation et de déterminer les différents leviers permettant de maîtriser les coûts de collecte tout en conservant un service public de qualité.

Le renouvellement des **véhicules** les plus anciens se poursuit. En 2019, une BOM (bennes à ordures ménagères), un ampliroll et un compacteur-tasseur ont été achetés. Ce dernier permet de tasser les bennes situées sur les déchèteries, afin de réduire le nombre de rotations et optimiser les coûts de transport.

En 2020, afin de maintenir l'âge du parc des véhicules à un niveau acceptable et ainsi maîtriser les coûts d'entretien, il est envisagé d'acquérir 2 BOM (bennes à ordures ménagères) de 19 et 26 tonnes, un ampliroll avec remorque pour effectuer en régie les rotations des déchets non incinérables à Cusset et un manuscopique.





### III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

[Les collectes](#)
[Les déchèteries](#)
[Le centre de tri](#)
[L'ISDND](#)
[Le bâtiment  
de transit](#)
[Le quai  
de transfert](#)
[L'ISDI](#)
[La PCDV](#)
[La recyclerie](#)

Le programme de réhabilitation des 9 déchèteries du SICTOM Nord Allier a débuté en 2018.

La **déchèterie de Chézy** a été déplacée à l'entrée du site. Ce nouvel équipement, ouvert depuis le 11 juin 2019, permet d'accueillir les usagers en toute sécurité, tout en déployant l'ensemble des REP (responsabilité élargie du producteur) existantes.

Une **zone de réemploi** de 20 m<sup>2</sup> a été aménagée à l'entrée de la déchèterie afin de permettre aux usagers de déposer des objets encore viables.

Ces objets sont récupérés par les 5 signataires d'une convention (Emmaüs, Cyclo-Recyclo, Viltais, UNAPEI Pays d'Allier, ADSEA), pour être détournés, réparés et vendus à moindre coût.

La volonté du SICTOM Nord Allier est d'équiper au fur et à mesure, les déchèteries d'un container maritime permettant ainsi aux usagers de ne pas jeter, mais de leur donner la possibilité d'offrir une deuxième vie à leurs objets.

La déchèterie de Chézy étant ouverte 6/7 jours, elle est la plus fréquentée du réseau du SICTOM Nord Allier.

Compte tenu de son étendue, elle nécessite la présence permanente de 3 agents gérant l'accueil, le conseil et la sécurité des usagers mais également le chargement et le vidage des bennes.

Fin 2019, un basculeur-compacteur pour les encombrants incinérables a été commandé afin de régler le problème récurrent des envois de plastiques et polystyrènes.



Releveur plâtre



Basculeur-compacteur



Entrée Déchèterie de Chézy

### III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

[Les collectes](#)[Les déchèteries](#)[Le centre de tri](#)[L'ISDND](#)[Le bâtiment  
de transit](#)[Le quai  
de transfert](#)[L'ISDI](#)[La PCDV](#)[La recyclerie](#)

Fin 2018, la **déchèterie de Coulandon** a également fait l'objet de travaux de réaménagement et de modernisation.

Les consultations pour l'attribution des marchés de travaux de rénovation des **déchèteries de Neuilly-le-Réal et Lurcy-Lévis** ont été lancées en fin d'année 2019. Les marchés seront attribués avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

Par ailleurs, des travaux de mise aux normes de l'ensemble des déchèteries devaient être réalisés en 2018. Toutefois, suite à une consultation infructueuse, une nouvelle mise en concurrence a dû être réalisée en 2019, ils ne seront donc effectués qu'en 2020.

Sur les préconisations du maître d'œuvre, un **programme de contrôle d'accès des déchèteries** est prévu. Il permettra de connaître la fréquentation réelle de la déchèterie et d'identifier les apports de professionnels ou de personnes qui n'habitent pas sur le territoire qui, actuellement, ne peuvent pas être identifiés.

Cet outil permettra une meilleure maîtrise de la gestion de l'équipement et des moyens humains nécessaires notamment pour le gardiennage.

La modernisation de l'ensemble des déchèteries va permettre la mise en place de la filière REP Eco-DDS pour les produits toxiques ainsi que le déploiement de la filière REP Eco-mobilier pour tous les déchets d'ameublement et équipements, sur la quasi-totalité des déchèteries. Cette valorisation supplémentaire de ces déchets permettra de réduire d'autant les tonnages à enfouir ou incinérer.



### III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

[Les collectes](#)[Les déchèteries](#)[Le centre de tri](#)[L'ISDND](#)[Le bâtiment  
de transit](#)[Le quai  
de transfert](#)[L'ISDI](#)[La PCDV](#)[La recyclerie](#)

Le centre de tri départemental géré par la SPL ALLIER TRI a débuté sa période de mise en service industriel (MSI) le 25 mars 2019, avec une montée en charge progressive de mars à mai. Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2019, il reçoit et trie la collecte sélective de tout le département.

Le 1<sup>er</sup> bilan des tonnages est plutôt positif, la simplification du geste de tri a encouragé les usagers dans leurs démarches de tri sélectif.

Néanmoins, l'activité du centre de tri est fortement perturbée par les grandes difficultés d'écoulement des cartons de recyclage depuis 1 an avec la fermeture du marché chinois.

En France, la collecte des papiers-cartons est structurellement excédentaire. Les usines papetières implantées en France ne consommant que 74 % des matières collectées/triées, l'excédent est essentiellement dirigé vers des pays européens voisins (Espagne, Allemagne). L'Europe, elle aussi excédentaire (8,5 M tonnes pour 56 M tonnes collectées), se trouve sérieusement affectée par la fermeture du marché chinois et la saturation actuelle des usines papetières asiatiques vers lesquels elle écoulait ses excédents.

De plus, le groupe UPM a mis en vente son usine de La Chapelle-Darblay assortie d'une annonce de fermeture en janvier 2020 s'il n'y a pas de repreneur. Cette usine consommant 280 000 tonnes/an de papier à désencrer, l'absence de repreneur connu à ce jour et la suspension des enlèvements, augure d'une dégradation complémentaire de la situation à très court terme.

Dans cette situation d'excédent de l'offre par rapport à la demande papetière, les prix ont atteint des niveaux très bas pour les tonnes qui trouvent encore preneur. Cette baisse de la consommation papetière entraîne donc simultanément une baisse des prix de vente (près de 50 % de baisse sur l'année 2019), et surtout, une suspension des enlèvements.

Cette saturation du marché complique l'activité du centre de tri ainsi que le business plan initialement monté pour la viabilité économique de la SPL ALLIER TRI.



### III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

[Les collectes](#)[Les déchèteries](#)[Le centre de tri](#)[L'ISDND](#)[Le bâtiment  
de transit](#)[Le quai  
de transfert](#)[L'ISDI](#)[La PCDV](#)[La recyclerie](#)

Le centre d'enfouissement de Chézy est arrivé à saturation le 23 septembre 2019.

Immédiatement après, les travaux de pré-couverture finale ont été réalisés par l'exploitant du site, la société COVED. En janvier, se déroulent les travaux de couverture finale par 80 cm de terre végétale, ainsi que la création de puits de captage et la pose d'un réseau de biogaz.

En 2020, un poste de refoulement des lixiviats sera construit, il devrait constituer le dernier investissement de la zone.

La mise en post exploitation du site a débuté le 1<sup>er</sup> octobre 2019 pour une durée de 30 ans. Cette phase inclut la surveillance du site d'enfouissement par le biais d'analyses régulières, l'entretien et le fauchage au moins 2 fois par an, la maintenance des bassins de rétention d'eaux pluviales et lixiviats, la surveillance des digues...

Ces prestations seront réalisées, en 2020, par la société COVED, conformément au marché d'exploitation passé en 2015. Elle sera ensuite reprise en régie directe, par les services du SICTOM Nord Allier.

La valorisation du biogaz de l'ISDND a été confiée à la Société Gaséo Environnement, par contrat de concession de service conclu le 9 février 2012 pour une durée de 15 ans. Ce contrat a pour objet la fourniture par le SICTOM Nord Allier à GASEO de l'intégralité du biogaz généré par l'ISDND, à charge pour GASEO d'en assurer l'élimination par valorisation énergétique.

Un réseau de chaleur a été raccordé à cette installation afin de chauffer les locaux du SICTOM.

La pose de la dernière tranche de panneaux photovoltaïques sera réalisée dès l'achèvement des travaux de couverture finale des casiers C et D.

Le coût d'installation et d'entretien de ces panneaux est entièrement pris en charge par la société PHOTOSOL.

Au final, ce sera environ 50 000 panneaux photovoltaïques qui seront installés.



Travaux de couverture



Panneaux photovoltaïques



### III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

[Les collectes](#)
[Les déchèteries](#)
[Le centre de tri](#)
[L'ISDND](#)
[Le bâtiment de transit](#)
[Le quai de transfert](#)
[L'ISDI](#)
[La PCDV](#)
[La recyclerie](#)

Le bâtiment de transit, constitué de 3 alvéoles, est mis à disposition de la société COVED jusqu'au 31 décembre 2020. Il permet le stockage et la massification des plâtres et bois issus des déchèteries, ainsi que les DIB (déchet industriel banal) de ses clients.

Les marchés de valorisation du bois et du plâtre issus des déchèteries ainsi que la convention de massification des DIB arrivent à échéance le 31 décembre 2020.

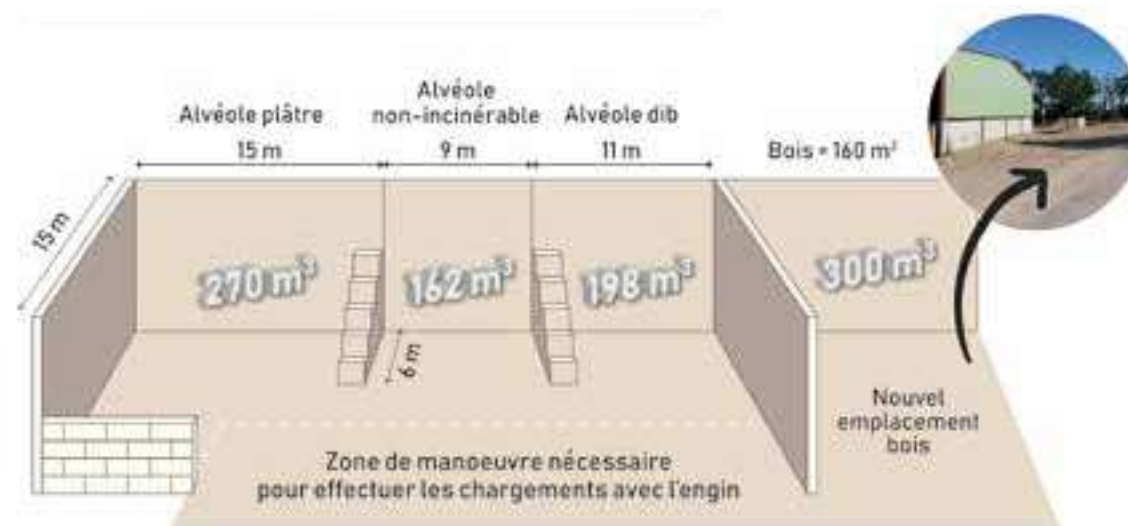
À l'issue, ce bâtiment pourra continuer à servir au transit du bois et du plâtre ainsi qu'éventuellement pour les DIB.

Néanmoins, dans une solution de secours en cas de dysfonctionnements du quai de transfert ou pour le transport des encombrants non incinérables, le bâtiment de transit pourrait être utilisé comme lieu de stockage des ordures ménagères ou pour la massification des encombrants non incinérables dont le traitement est assuré par enfouissement sur le site de Gaïa à Cusset. Ce type de déchets devant être stocké sous abri afin d'éviter la création de lixiviats, il est envisagé la création d'une plateforme extérieure pour le stockage du bois.

À cet égard, le bois serait stocké à l'extérieur du bâtiment de transit sur une plateforme extérieure d'environ 160 m<sup>2</sup> (soit un volume de stockage estimé à 300 m<sup>3</sup>).



La DREAL, lors de sa visite annuelle, a signalé le risque lié à la proximité du stockage de déchets avec les locaux sociaux du site (vestiaire et bureau situés à l'étage) et a demandé d'intégrer des moyens de lutte contre l'incendie. Aussi, il est prévu l'installation d'un système de surveillance thermique pour ce bâtiment.



### III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

[Les collectes](#)[Les déchèteries](#)[Le centre de tri](#)[L'ISDND](#)[Le bâtiment  
de transit](#)[Le quai  
de transfert](#)[L'ISDI](#)[La PCDV](#)[La recyclerie](#)

Le quai de transfert est entré en service mi-septembre 2019. Il permet de vider l'ensemble des tonnages d'ordures ménagères collectées sur le territoire du SICTOM Nord Allier, dans des semi-remorques de type FMA (fond mouvant alternatif), afin de les acheminer sur le site de valorisation énergétique de Bayet.

Le coût total des travaux s'élève **2 650 000 €**.

Par ailleurs, le SICTOM Nord Allier a fait l'acquisition de **2 tracteurs et de 8 FMA** pour un montant global de **830 400 €**.

Le nombre de rotation est en moyenne de 20 par semaine. Elles sont effectuées par 2 chauffeurs du SICTOM Nord Allier.



### III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

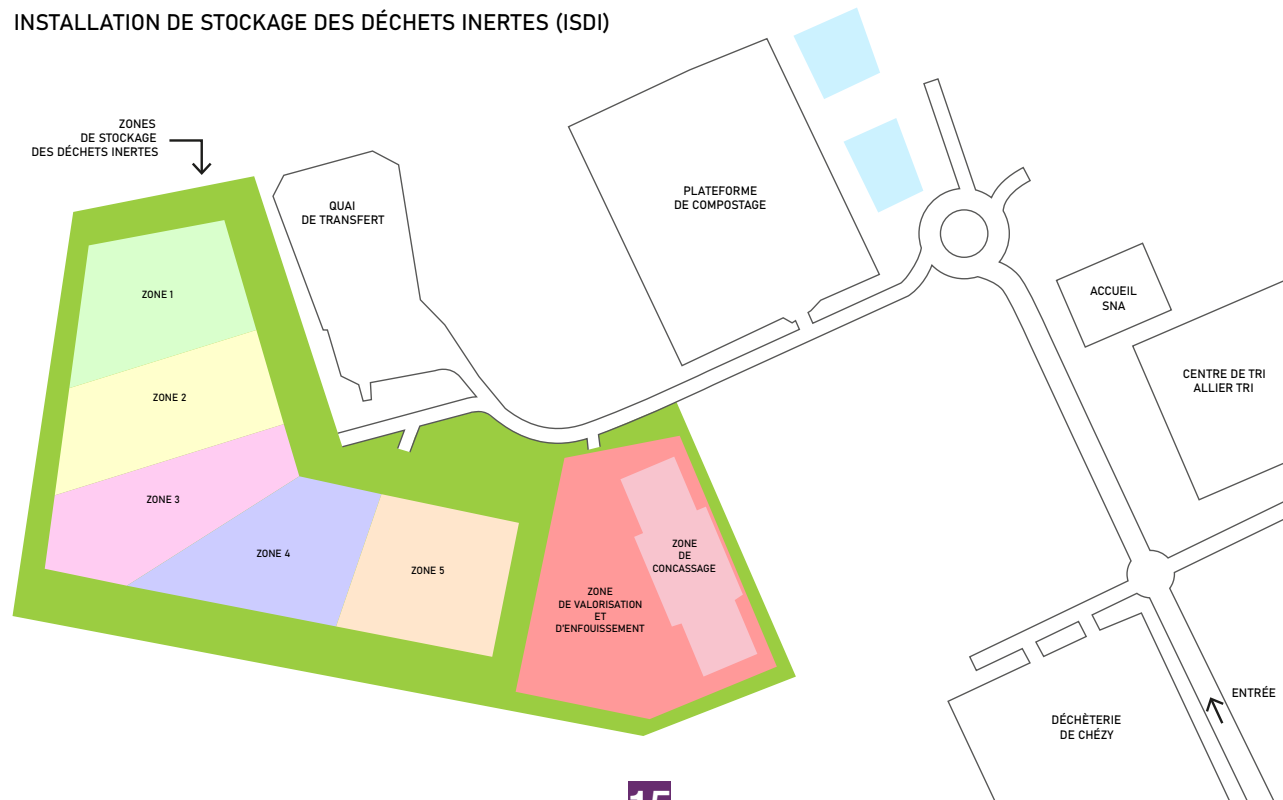
[Les collectes](#)[Les déchèteries](#)[Le centre de tri](#)[L'ISDND](#)[Le bâtiment  
de transit](#)[Le quai  
de transfert](#)[L'ISDI](#)[La PCDV](#)[La recyclerie](#)

Après enquête publique, le SICTOM Nord Allier a obtenu l'autorisation d'exploiter une ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes) sur le site de Chézy. Au vu de la hiérarchie des modes de gestion des déchets, l'enfouissement est la solution ultime. C'est pourquoi l'enfouissement de ce type de déchets doit se limiter à la stricte part non valorisable. Ainsi, la part valorisable des gravats issus des déchèteries devra être triée et concassée, pour être écoulee en matériaux de chantier.

Cette valorisation requiert des compétences commerciales et un réseau de distribution, ce qui ne relève pas des compétences habituelles d'une collectivité. C'est pourquoi une consultation pour une concession de service sera lancée dans le courant de l'année 2020.

Le gisement du SICTOM Nord Allier est estimé à 4 000 tonnes par an, ce qui est relativement modeste. Très peu d'ISDI étant répertoriées dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), une réflexion pourrait être menée pour accueillir les gravats d'autres collectivités.

SCHÉMA DE LA FUTURE  
INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS INERTES (ISDI)





### III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

[Les collectes](#)[Les déchèteries](#)[Le centre de tri](#)[L'ISDND](#)[Le bâtiment  
de transit](#)[Le quai  
de transfert](#)[L'ISDI](#)[La PCDV](#)[La recyclerie](#)

Depuis octobre 2018, la société SUEZ Organique exploite la plateforme de compostage de déchets verts de Chézy. Le compost produit déjà normé s'est doté cette année d'un écolabel permettant sa certification en agriculture biologique.

Le produit est principalement valorisé sur les terres agricoles proches de Chézy. En 2019, 9 113 tonnes ont été traitées sur la plateforme.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

83

84

85

86

87

88

89

90

91

92

93

94

95

96

97

98

99

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

201

202

203

204

205

206

207

208

209

210

211

212

213

214

215

216

217

218

219

220

221

222

223

224

225

226

227

228

229

230

231

232

233

234

235

236

237

238

239

240

241

242

243

244

245

246

247

248

249

250

251

252

253

254

255

256

257

258

259

260

261

262

263

264

265

266

267

268

269

270

271

272

273

274

275

276

277

278

279

280

281

282

283

284

285

286

287

288

289

290

291

292

293

294

295

296

297

298

299

300

301

302

303

304

305

306

307

308

309

310

311

312

313

314

315

### III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

[Les collectes](#)[Les déchèteries](#)[Le centre de tri](#)[L'ISDND](#)[Le bâtiment  
de transit](#)[Le quai  
de transfert](#)[L'ISDI](#)[La PCDV](#)[La recyclerie](#)

Le projet de recyclerie n'a pas abouti en 2017 avec la Régie Moulins Sud. Néanmoins, il reste une solution efficace pour détourner des objets pouvant avoir une deuxième vie.

La Région Auvergne Rhône Alpes, compétente en matière de planification des déchets, a, également, pour objectif de soutenir le développement de l'activité et de l'emploi des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Le déploiement de nouvelles ressourceries sur le territoire régional et par conséquent dans le Département de l'Allier devient donc une priorité régionale.

Le SICTOM Nord Allier reste donc, disposé à soutenir tout type de projet porté par une structure de l'ESS.

## IV - ANALYSE FINANCIÈRE - RÉTROSPECTIVE

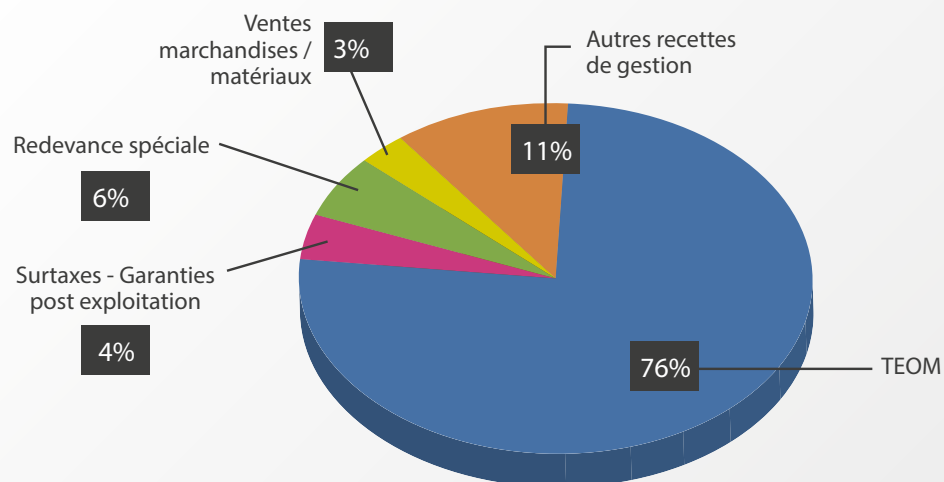
Recettes et Dépenses

Autofinancement

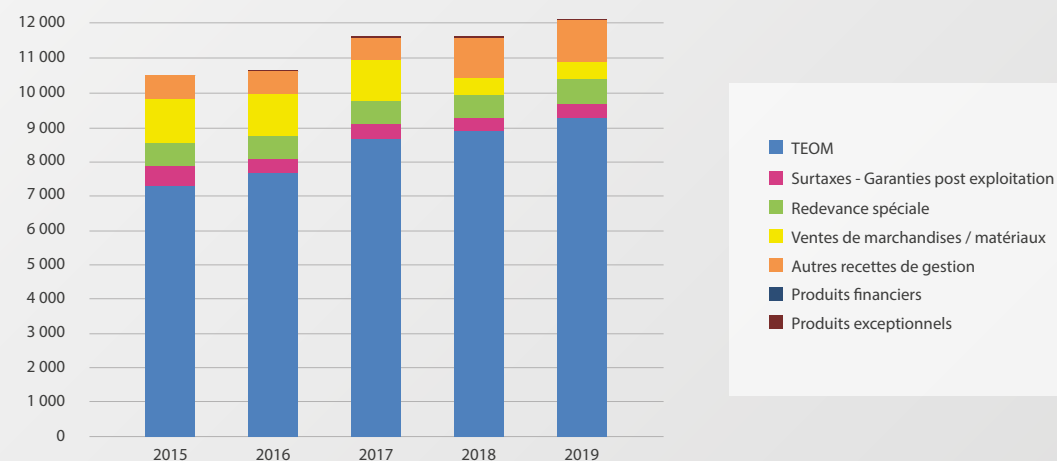
Investissement

■ **Les recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à 12,01 M€ en 2019, dont 9,2 M€ de TEOM (hors surtaxes et garanties post exploitation). Elles ont progressé de 2,96 % en moyenne depuis 2015.

Recettes réelles de fonctionnement - 2019



Évolution des recettes réelles de fonctionnement - en k€



## IV - ANALYSE FINANCIÈRE - RÉTROSPECTIVE

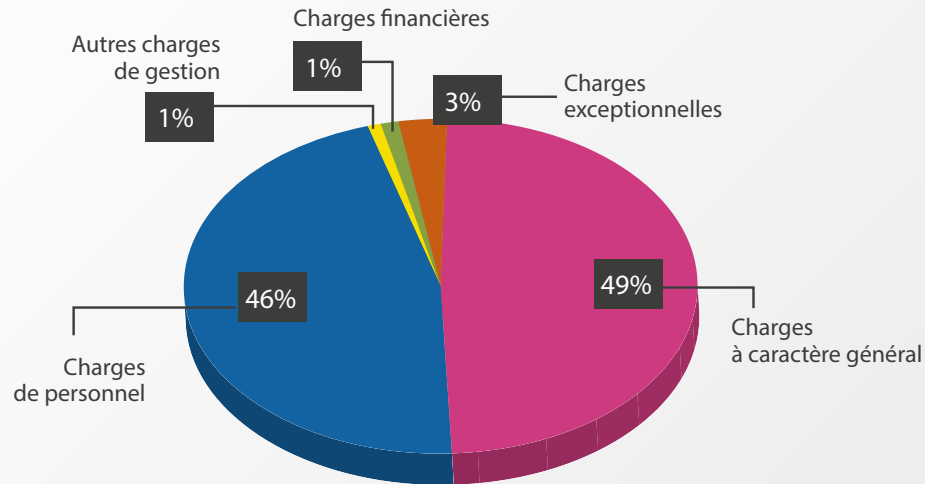
Recettes et Dépenses

Autofinancement

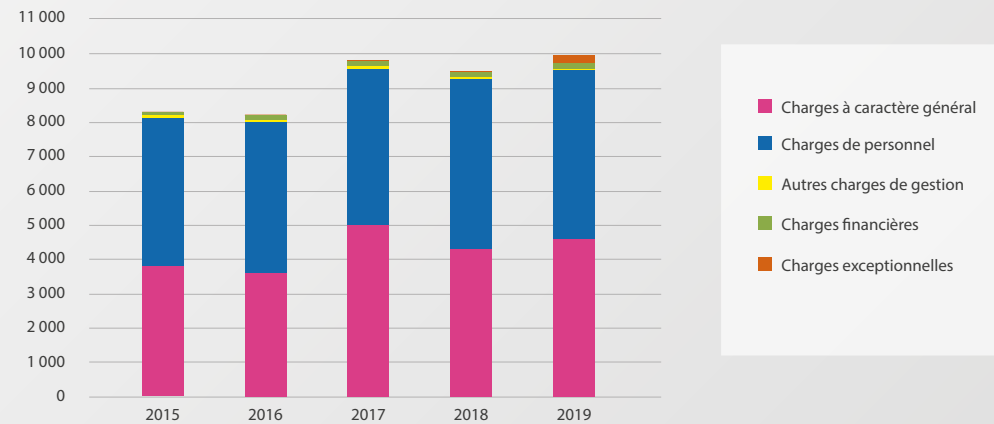
Investissement

■ Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 9.9 M€ en 2019. Elles ont progressé de 3,03 % en moyenne depuis 2015.

Dépenses réelles de fonctionnement - 2019



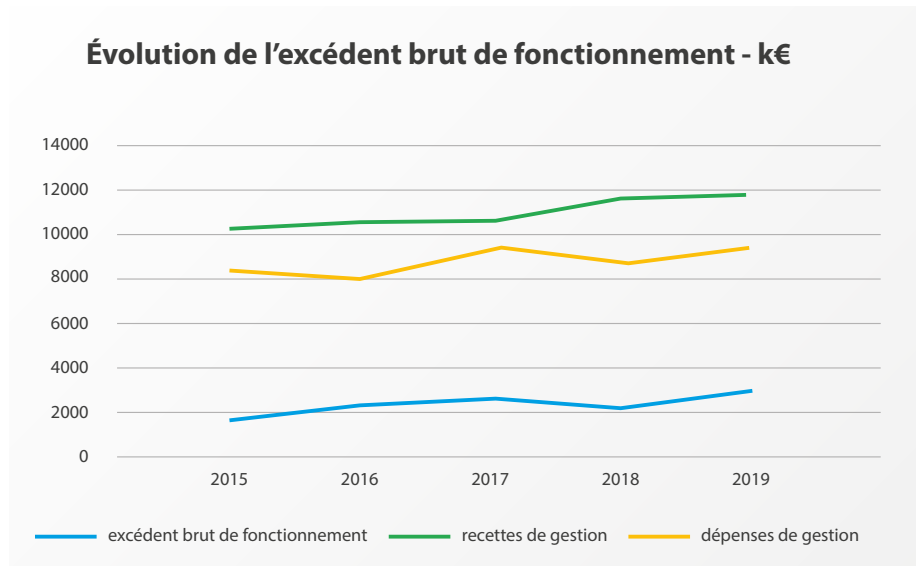
Évolution des recettes réelles de fonctionnement - en k€



## IV - ANALYSE FINANCIÈRE - RÉTROSPECTIVE

[Recettes et Dépenses](#)[Autofinancement](#)[Investissement](#)

### ■ Évolution de l'Excédent Brut de Fonctionnement - k€



L'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF) est la différence entre les produits courants et les charges courantes. Il permet de vérifier la capacité de la collectivité à générer un excédent de fonctionnement, avant prise en compte de l'incidence de la dette.

Le niveau d'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF) est en légère progression sur la période 2015 - 2019, notamment grâce aux hausses de TEOM programmées depuis 2016.



## IV - ANALYSE FINANCIÈRE - RÉTROSPECTIVE

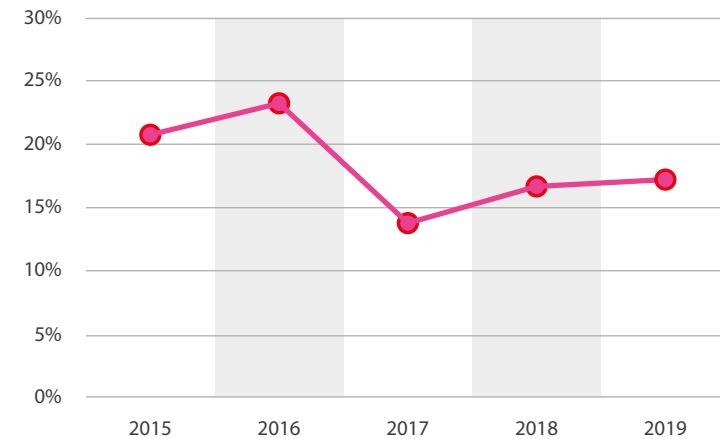
[Recettes et Dépenses](#)[Autofinancement](#)[Investissement](#)

### ■ Autofinancement

La **Capacité d'Auto Financement brute (CAF)** est l'excédent dégagé par la section de fonctionnement qui permet au SICTOM de rembourser la dette et de financer de nouvelles opérations d'investissement.

Le taux de CAF est satisfaisant, il atteint **17 % en 2019**.

Évolution du taux de CAF



## IV - ANALYSE FINANCIÈRE - RÉTROSPECTIVE

Recettes et Dépenses

Autofinancement

Investissement

### ■ Investissement

Les 17,1 M€ de dépenses d'équipement réalisées entre 2015 et 2019 ont été financées à :

- ◆ 32% pour la CAF nette, les dotations et les subventions d'équipement
- ◆ 68% par les nouveaux emprunts

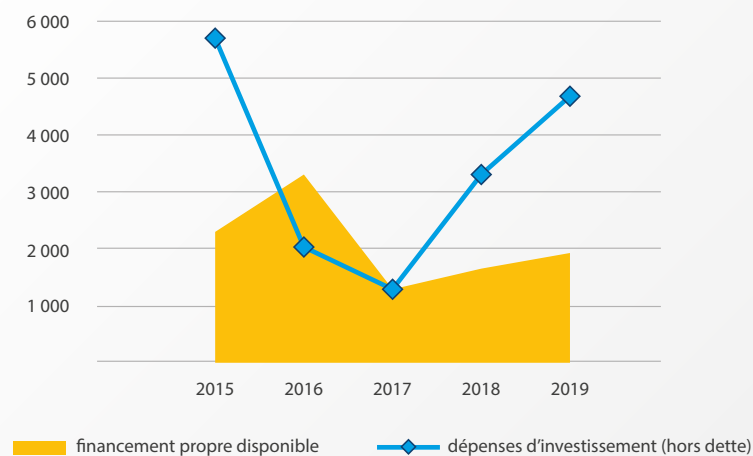
**2015 : construction de la plateforme de compostage de déchets verts 3,8 M€**

**2018 - 2019 : construction de la déchèterie de Chézy et du quai de transfert 5,1 M€**

Les investissements réalisés entre 2015 et 2019 ont été financés par :

- ◆ 1,1 M€ de subventions
- ◆ 11,6 M€ d'emprunts
- ◆ 2,2 M€ de FCTVA
- ◆ par autofinancement

**Financement des investissements - en k€**



## V - ÉTAT DE LA DETTE

### ■ Emprunts 2019

En 2019, 2 emprunts sont arrivés à échéance. De nouveaux emprunts ont été réalisés pour un montant global de 7 037 000 € pour financer :

#### ⇒ Sur le budget Principal

- 1 645 000 € de véhicule et FMA
- 4 575 000 € la construction de la déchèterie de Chézy et du quai de transfert
- 400 000 € la modernisation du réseau de déchèteries

#### ⇒ Sur le budget Collecte sélective

- 200 000 € d'acquisition de colonnes de PAV
- 217 000 € de véhicules de collecte

L'encours de dette au 31 décembre 2019 s'élève à **12 419 272.98 €**.

L'annuité de dette représente 9,55 % des recettes réelles de fonctionnement en 2019 (7.4% en 2018).

| Capital restant dû (en k€) | au 31/12/2015 | au 31/12/2016 | au 31/12/2017 | au 31/12/2018 | au 31/12/2019 |
|----------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
|                            | 7 460         | 6 764         | 6 554         | 5 827         | 12 419        |

## V - ÉTAT DE LA DETTE

### ■ Caractéristique de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2020

#### ◆ Budget principal

| ANNÉE            | LIBELLÉ                                                                    | ORGANISME<br>DE CRÉDIT             | MONTANT         | TAUX                                   | DURÉE<br>EN<br>ANNÉES | PÉRIODICITÉ   | 1 <sup>ÈRE</sup> ÉCHÉANCE | DERNIÈRE<br>ÉCHÉANCE | CAPITAL<br>2020 | INTÉRÊTS<br>2020 | ANNUITÉ<br>2020 |
|------------------|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------|----------------------------------------|-----------------------|---------------|---------------------------|----------------------|-----------------|------------------|-----------------|
| BUDGET PRINCIPAL |                                                                            |                                    |                 |                                        |                       |               |                           |                      |                 |                  |                 |
| 2005             | Extension des ateliers - phase 2                                           | Banque Populaire du Massif Central | 227 000 €       | taux fixe : 3,48 %                     | 15                    | trimestrielle | 29/03/06                  | 29/12/20             | 19 072,93 €     | 416,55 €         | 19 489,48 €     |
| 2007             | Réalisation de parkings et voiries diverses (1)                            | Crédit Local de France             | 400 000 €       | taux fixe : 4,51 %                     | 12                    | trimestrielle | 01/05/08                  | 01/02/20             | 8 333,49 €      | 96,05 €          | 8 429,54 €      |
| 2008             | Réalisation de parkings et voiries diverses (2)                            | Crédit Agricole - BFT              | 720 000 €       | taux fixe : 4,36 %                     | 12                    | trimestrielle | 20/03/09                  | 30/12/20             | 75 540,31 €     | 2 104,29 €       | 77 644,60 €     |
| 2011             | Extension site traitement - phase 1                                        | Caisse d'Épargne d'Auvergne        | 450 000 €       | taux fixe : 4,99 %                     | 20                    | trimestrielle | 15/03/12                  | 15/12/31             | 22 500,00 €     | 13 051,97 €      | 35 551,97 €     |
| 2012             | Extension site traitement - phase 2                                        | Caisse d'Épargne d'Auvergne        | 220 000 €       | taux fixe : 4,20 %                     | 20                    | annuelle      | 25/01/13                  | 25/01/32             | 10 607,12 €     | 5 791,49 €       | 16 398,61 €     |
| 2012             | Véhicule de collecte 2012                                                  | Crédit Agricole Centre France      | 244 000 €       | taux fixe : 2,89 %                     | 8                     | trimestrielle | 01/03/13                  | 01/12/20             | 30 500,00 €     | 550,90 €         | 31 050,90 €     |
| 2014             | Véhicule de collecte 2014                                                  | La Banque Postale                  | 300 000 €       | taux fixe : 1,32 %                     | 8                     | trimestrielle | 01/04/15                  | 01/01/23             | 37 500,00 €     | 1 423,13 €       | 38 923,13 €     |
| 2014             | Extension site traitement - phase 3                                        | Caisse d'Épargne d'Auvergne        | 4 700 000 €     | taux fixe : 2,23 %                     | 20                    | trimestrielle | 15/09/15                  | 15/06/35             | 208 551,73 €    | 83 379,59 €      | 291 931,32 €    |
| 2015             | Véhicule de collecte 2015                                                  | La Banque Postale                  | 558 000 €       | taux fixe : 1,20 %                     | 8                     | semestrielle  | 01/03/16                  | 01/09/23             | 69 750,00 €     | 3 138,75 €       | 72 888,75 €     |
| 2017             | Véhicule de collecte 2017                                                  | La Banque Postale                  | 490 000 €       | taux fixe : 0,50 %                     | 8                     | trimestrielle | 01/04/18                  | 01/01/26             | 61 250,00 €     | 1 799,22 €       | 63 049,22 €     |
| 2019             | Quai de transfert                                                          | La Banque Postale                  | 405 000 €       | taux variable : EURIBOR 3 mois + 0,51% | 15                    | trimestrielle | 01/06/19                  | 01/03/34             | 27 000,00 €     | 1 942,43 €       | 28 942,43 €     |
| 2019             | Déchèterie de Chézy                                                        | La Banque Postale                  | 300 000 €       | taux variable : EURIBOR 3 mois + 0,66% | 15                    | trimestrielle | 01/07/19                  | 01/04/34             | 20 000,00 €     | 1 895,57 €       | 21 895,57 €     |
| 2019             | Déchèterie de Chézy                                                        | La Banque Postale                  | 450 000 €       | taux variable : EURIBOR 3 mois + 0,51% | 15                    | trimestrielle | 01/06/19                  | 01/03/34             | 30 000,00 €     | 2 158,26 €       | 32 158,26 €     |
| 2019             | Véhicule de collecte 2018                                                  | La Banque Postale                  | 375 000 €       | taux variable : EURIBOR 3 mois + 0,46% | 8                     | trimestrielle | 01/06/19                  | 01/03/27             | 46 875,00 €     | 1 507,12 €       | 48 382,12 €     |
| 2019             | Réseau des déchèteries                                                     | La Banque Postale                  | 400 000 €       | taux variable : EURIBOR 3 mois + 0,66% | 15                    | trimestrielle | 01/07/19                  | 01/04/34             | 260 666,68 €    | 2 527,43 €       | 29 194,11 €     |
| 2019             | Quai de transfert                                                          | La Banque Postale                  | 700 000 €       | taux variable : EURIBOR 3 mois + 0,66% | 15                    | trimestrielle | 01/07/19                  | 01/04/34             | 46 666,88 €     | 4 423,01 €       | 51 089,69 €     |
| 2019             | Véhicules de collecte (2 tracteurs + 8 FMA + 1 BOM + 1 compacteur/tasseur) | Crédit Agricole Centre France      | 1 270 000 €     | taux variable : EURIBOR 3 mois + 0,11% | 8                     | trimestrielle | 02/04/20                  | 02/01/28             | 119 062,50 €    | 1 015,01 €       | 120 077,51 €    |
| 2019             | Solde construction déchèterie de Chézy et quai de transfert                | Crédit Agricole Centre France      | 2 720 000 €     | taux fixe : 0,72%                      | 15                    | trimestrielle | 02/04/20                  | 02/01/35             | 135 999,99 €    | 14 443,20 €      | 150 443,19 €    |
|                  |                                                                            |                                    | 14 929 000,00 € |                                        |                       |               |                           |                      | 995 876,43 €    | 141 663,97 €     | 1 137 540,40 €  |

## V - ÉTAT DE LA DETTE

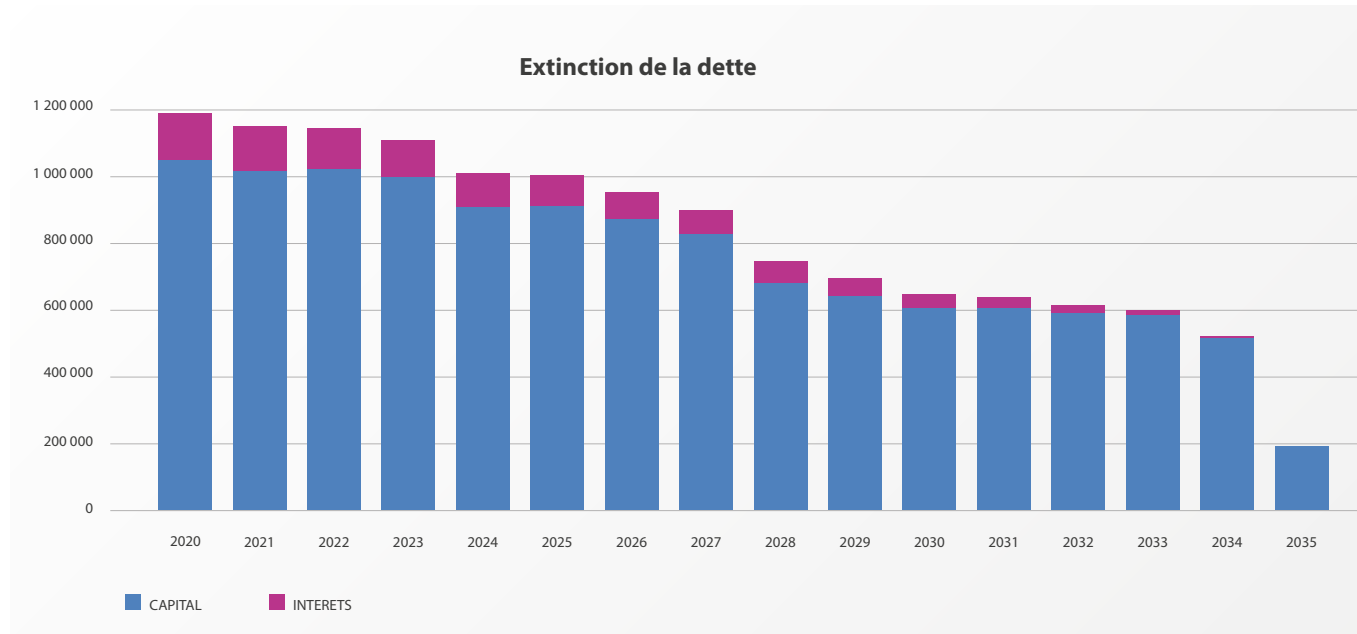
### ◆ Budget collecte sélective

| ANNÉE                     | LIBELLÉ                  | ORGANISME<br>DE CRÉDIT        | MONTANT      | TAUX                                   | DURÉE<br>EN<br>ANNÉES | PÉRIODICITÉ   | 1 <sup>ÈRE</sup> ÉCHÉANCE | DERNIÈRE<br>ÉCHÉANCE | CAPITAL<br>2020 | INTÉRÊTS<br>2020 | ANNUITÉ<br>2020 |
|---------------------------|--------------------------|-------------------------------|--------------|----------------------------------------|-----------------------|---------------|---------------------------|----------------------|-----------------|------------------|-----------------|
| BUDGET COLLECTE SÉLECTIVE |                          |                               |              |                                        |                       |               |                           |                      |                 |                  |                 |
| 2015                      | Véhicules de collecte    | La Banque Postale             | 134 000 €    | taux fixe : 1,20 %                     | 8                     | semestrielle  | 01/03/16                  | 01/09/23             | 16 750,00 €     | 753,75 €         | 17 503,75 €     |
| 2019                      | Acquisition colonnes PAV | Crédit Agricole Centre France | 200 000 €    | taux variable : EURIBOR 3 mois + 0,20% | 10                    | trimestrielle | 02/04/19                  | 02/01/30             | 15 000,00 €     | 292,50 €         | 15 292,50 €     |
| 2019                      | Véhicules de collecte    | Crédit Agricole Centre France | 217 000 €    | taux variable : EURIBOR 3 mois + 0,11% | 8                     | trimestrielle | 02/04/19                  | 02/01/28             | 20 343,75 €     | 173,44 €         | 20 517,19 €     |
|                           |                          |                               | 551 000,00 € |                                        |                       |               |                           |                      | 52 093,75 €     | 1 219,69 €       | 53 313,44 €     |

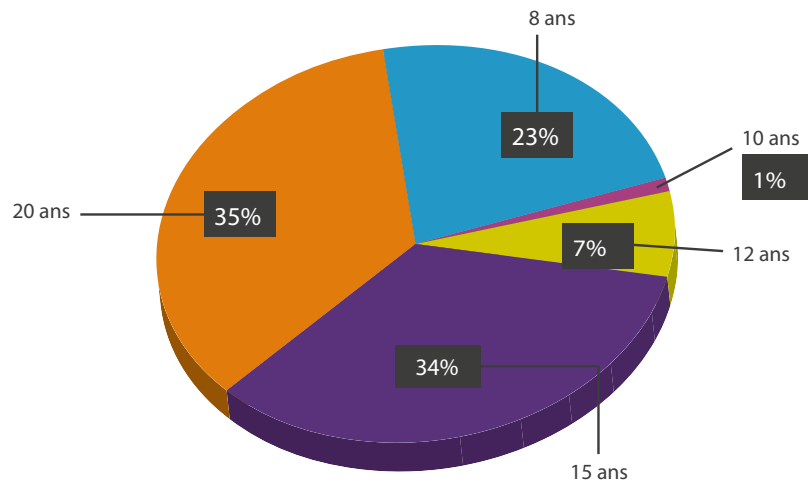
Part d'emprunt à taux fixe : **72 %** / Part d'emprunt à taux variable : **28 %** / Capacité de désendettement : **5 ans**

## V - ÉTAT DE LA DETTE

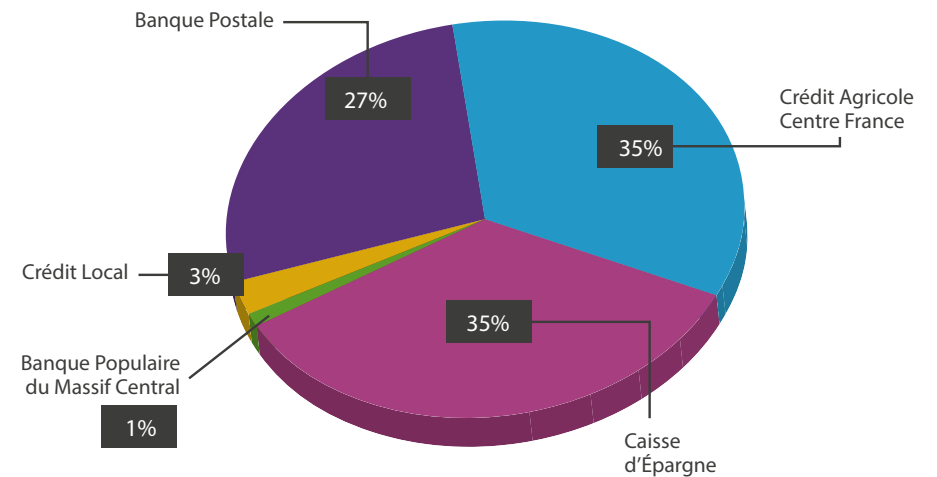
### ■ Courbe d'extinction de la dette



### Durée d'emprunt



### Établissements bancaires





## VI - RESSOURCES DU SYNDICAT

### Résultats issus des comptes administratifs

### Ressources de fonctionnement

### Ressources d'investissement

Les comptes étant en cours de contrôle avec les services de la Trésorerie, à la date de rédaction du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), il ne s'agit que d'estimations de résultats

#### ◆ Budget principal (en euros TTC)

|                         | Section de fonctionnement | Section d'investissement | Restes à réaliser 2019 |
|-------------------------|---------------------------|--------------------------|------------------------|
| <b>BUDGET PRINCIPAL</b> |                           |                          |                        |
| dépenses                | 9 283 718,41 €            | 6 968 844,18 €           | 337 590 €              |
| recettes                | 17 307 689,03 €           | 7 740 649,12 €           | 0 €                    |
| résultats               | 8 023 970,62 €            | 771 804,94 €             | -337 590 €             |

|                                                                                        |                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Considérant le solde des recettes à réaliser de :                                      | <b>337 590,00 €</b>   |
| Considérant que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement : | <b>- €</b>            |
| il est proposé :                                                                       |                       |
| ◆ d'affecter au compte de réserves 1068                                                | <b>- €</b>            |
| ◆ de conserver en report à nouveau un excédent de fonctionnement de :                  | <b>8 023 970,62 €</b> |

#### ◆ Budget annexe collecte sélective (en euros HT)

|                                  | Section de fonctionnement | Section d'investissement | Restes à réaliser 2019 |
|----------------------------------|---------------------------|--------------------------|------------------------|
| <b>BUDGET COLLECTE SÉLECTIVE</b> |                           |                          |                        |
| dépenses                         | 1 021 327,93 €            | 313 658,85 €             | 120 500 €              |
| recettes                         | 1 127 060,64 €            | 585 709,76 €             | 0 €                    |
| résultats                        | 105 732,71 €              | 272 050,91 €             | -120 500 €             |

|                                                                                        |                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Considérant le solde des recettes à réaliser de :                                      | <b>120 500,00 €</b> |
| Considérant que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement : | <b>- €</b>          |
| il est proposé :                                                                       |                     |
| ◆ d'affecter au compte de réserves 1068                                                | <b>- €</b>          |
| ◆ de conserver en report à nouveau un excédent de fonctionnement de :                  | <b>105 732,71 €</b> |

#### ◆ Budget annexe C.S.D.U. (en euros TTC)

|                    | Section de fonctionnement | Section d'investissement | Restes à réaliser 2019 |
|--------------------|---------------------------|--------------------------|------------------------|
| <b>BUDGET CSDU</b> |                           |                          |                        |
| dépenses           | 234 257,66 €              | 1 140 225,79 €           | 0 €                    |
| recettes           | 1 093 305,15 €            | 850 157,61 €             | 0 €                    |
| résultats          | 859 047,49 €              | -290 068,18 €            | 0 €                    |

|                                                                                        |                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Considérant le solde des recettes à réaliser de :                                      | <b>- €</b>          |
| Considérant que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement : | <b>290 068,18 €</b> |
| il est proposé :                                                                       |                     |
| ◆ d'affecter au compte de réserves 1068                                                | <b>290 068,18 €</b> |
| ◆ de conserver en report à nouveau un excédent de fonctionnement de :                  | <b>568 979,31 €</b> |

## VI - RESSOURCES DU SYNDICAT

Résultats issus  
des comptes administratifs

Ressources de fonctionnement

Ressources d'investissement

### LA TEOM

Pour mémoire, le produit de **TEOM** inscrit au budget primitif 2018 était de **9 630 408 €**.

| Communautés                                          | TEOM 2019          |
|------------------------------------------------------|--------------------|
| Moulins Communauté                                   | 7 505 274 €        |
| Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire   | 1 283 484 €        |
| Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais         | 579 118 €          |
| Communauté de Communes Sud Nivernais                 | 230 892 €          |
| Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne | 31 640 €           |
|                                                      | <b>9 630 408 €</b> |

### LA REDEVANCE SPÉCIALE

Cette recette concerne les déchets collectés dans le flux des déchets ménagers, mais non produits par les ménages et dont le volume est supérieur à 340 litres par passage.

En 2019, elle a été :

|                                                                              |                     |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| - au budget principal, pour les déchets assimilés aux ordures ménagères de : | <b>626 771,68 €</b> |
| - au budget annexe Collecte sélective, pour les produits recyclables de :    | <b>116 342,10 €</b> |

|                        |                               |                  |
|------------------------|-------------------------------|------------------|
| ■ Estimation pour 2020 | ◆ Budget principal :          | <b>630 000 €</b> |
|                        | ◆ Budget Collecte sélective : | <b>115 000 €</b> |

## VI - RESSOURCES DU SYNDICAT

Résultats issus  
des comptes administratifs

Ressources de fonctionnement

Ressources d'investissement

### LE SOUTIEN DES ÉCO-ORGANISMES

Le SICTOM Nord Allier a contractualisé avec plusieurs éco-organismes :



- **CITEO** (issu de la fusion entre ECO-EMBALLAGES et ECOFOLIO)  
pour les matériaux issus de la collecte sélective :

777 322 € (dont 196 238 € de soutien transitoire suite au changement de barème)

- **OCAD3E** pour les déchets d'équipements électriques et électroniques 60 397 €

- **ECOMOBILIER** pour les déchets d'éléments d'ameublement 51 164 €

- **ECODDS** pour les déchets diffus spécifiques 4 793 €

- **ECO TLC** pour les déchets textiles 8 442 €

En 2019, les éco-organismes ont versé des soutiens au SICTOM Nord Allier pour un total de **902 120 €**.

■ Estimation pour 2020 ♦ **650 600 €**

#### Rappel

Née du rapprochement d'Eco-Emballages et d'Ecofolio, Citeo a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers.



[www.citeo.com](http://www.citeo.com)

### VENTES DE PRODUITS RECYCLABLES

Les produits recyclables issus du tri ou des déchèteries génèrent quelques recettes pour le SICTOM Nord Allier. Toutefois, compte tenu de la volatilité des cours des matières premières, ce poste de recettes est toujours estimé avec prudence.

En 2019, elles se sont élevées à **277 627 €**.

Pour rappel, la vente des matières issues du tri sélectif est perçue par la SPL ALLIER TRI et non plus le SICTOM Nord Allier, conformément au contrat de concession.

■ Estimation pour 2020 ♦ **164 850 €**

## VI - RESSOURCES DU SYNDICAT

Résultats issus  
des comptes administratifs

Ressources de fonctionnement

Ressources d'investissement

### LE FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA

Le SICTOM Nord Allier est engagé par convention avec la Préfecture de l'Allier dans le volet FCTVA - plan de relance de l'économie. Par conséquent, la collectivité perçoit le FCTVA avec un décalage d'un an seulement entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA.

Le taux de compensation applicable aux dépenses réalisées en 2019 est de 16,404 %.

|                        |                      |           |
|------------------------|----------------------|-----------|
| ■ Estimation pour 2020 | ◆ Budget principal : | 650 000 € |
|                        | ◆ Budget CSDU :      | 68 000 €  |

### SUBVENTIONS



En 2019, aucune subvention n'a été perçue.

Compte tenu de dépenses réalisées sur la fin de l'année 2019, le versement de la subvention de la déchèterie de Chézy ne sera perçu qu'en 2020 pour un montant de 240 000 €.

|                        |             |
|------------------------|-------------|
| ■ Estimation pour 2020 | ◆ 240 000 € |
|------------------------|-------------|



## VII - DÉPENSES DU SYNDICAT

Prévisions  
du budget principal

Prévisions  
du budget Collecte Sélective

Prévisions  
du budget CSDU

### Section d'investissement

#### 1 - État des restes à réaliser (RAR)

##### Dépenses :

|                                                                         |           |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------|
| • Op 33 – 2111 : Acquisition du terrain de la déch. de Dompierre/Besbre | 6 500 €   |
| • Op 1001 – 2181 : Matériel technique                                   | 600 €     |
| • Op 1002 – 2182 : Véhicules                                            | 87 000 €  |
| • Op 1014 – 2051 : Logiciels                                            | 28 650 €  |
| • Op 1016 – 2158 : Compacteurs encombrants déch. Chézy                  | 63 000 €  |
| • Op 1016 – 2181 : Bennes de déchèterie                                 | 30 000 €  |
| • Op 1016 – 2313 : Travaux déch. Chézy                                  | 7 800 €   |
| • Op 1019 – 2031 : Étude d'optimisation des collectes                   | 101 440 € |
| • Op 1020 – 2313 : Quai de transfert                                    | 4 300 €   |
| • Op 1023 – 238 : Plateforme de compostage de déchets verts             | 8 300 €   |

**pour un total de :**

**337 590 €**

##### Recettes :

Néant

#### 2 - Déchèterie de Chézy

Débutés en septembre 2018, les travaux de la nouvelle déchèterie de Chézy se sont achevés au printemps 2019. Après quelques mois de fonctionnement, des aménagements complémentaires ont été réalisés sur la fin d'année 2019, notamment par l'acquisition de bennes de déchèteries et d'un compacteur pour régler la problématique des encombrants incinérables qui génèrent de nombreux envols de plastiques sur le site.

Le coût total des travaux et équipements s'élèvera à environ 1 837 000 €.

■ **Estimation pour 2020** ♦ **148 100 €**

## VII - DÉPENSES DU SYNDICAT

Prévisions  
du budget principal

Prévisions  
du budget Collecte Sélective

Prévisions  
du budget CSDU

### 3 - Réseau de déchèteries

Le programme de modernisation du réseau de déchèteries est revu chaque année, compte tenu de contraintes techniques et financières.

En décembre 2018, la déchèterie de Coulandon a été la première à être modernisée et sécurisée.

En 2019, les travaux de mise en sécurité de l'ensemble des déchèteries du SICTOM Nord Allier ainsi que les travaux de modernisation des déchèteries de Neuilly-le-Réal et Lurcy-Lévis devaient être réalisés. Les marchés de travaux n'ayant été finalisés que fin 2019, ces travaux ne seront réalisés qu'en 2020. L'autorisation de programme est donc revue avec un décalage d'un an pour l'ensemble du programme.

Pour rappel, ces travaux de mises aux normes des déchèteries du territoire du SICTOM Nord Allier font l'objet d'une autorisation de programme créée lors du budget primitif 2017.

■ Estimation pour 2020 ♦ 961 100 €

### 4 - Quai de transfert

Débutée en septembre 2018, la construction du quai de transfert sur le site de Chézy s'est achevée en juin 2019.

En 2019, outre le financement des travaux, 2 tracteurs et 8 FMA ont été acquis pour un montant total de 830 400 €.

Un reliquat de maîtrise d'œuvre et de SPS reste à payer en 2020. Une provision de crédit est prévue pour d'éventuelles réparations.

■ Estimation pour 2020 ♦ 9 300 €

### 5 - ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes)

Afin d'enfouir la partie non valorisable des gravats issus des déchèteries, le SICTOM Nord Allier va créer une ISDI.

2020 sera consacrée à l'élaboration et au lancement d'une future concession de service pour confier l'exploitation de cette nouvelle installation à un prestataire.

Il est rappelé qu'une autorisation de programme a été créée au budget primitif 2019.

■ Estimation pour 2020 ♦ 110 400 €

### 6 - Etude d'optimisation des collectes

Initialement prévue en 2019, l'étude d'optimisation des collectes sera réalisée en début d'année 2020 afin de répondre aux exigences de l'ADEME, de réaliser un diagnostic complet de l'existant et de déterminer les marges d'optimisation pour une meilleure maîtrise des coûts.

■ Estimation pour 2020 ♦ 100 000 €

## VII - DÉPENSES DU SYNDICAT

Prévisions  
du budget principal

Prévisions  
du budget Collecte Sélective

Prévisions  
du budget CSDU

### 7 - Construction des vestiaires de collecte

La vétusté des vestiaires du personnel de collecte et le positionnement du bâtiment du nouveau centre de tri départemental avait déclenché la réflexion pour la construction d'un nouveau bâtiment.

En 2017, une mission de programmation (étude de faisabilité, préprogramme et programme) a été réalisée en concertation avec des représentants du personnel. Toutefois, au regard du volume d'investissements que le SICTOM Nord Allier devait financer pour les années à venir, ce projet a dû être reconfiguré dans son dimensionnement et son positionnement.

La consultation pour le choix d'un maître d'œuvre sera lancée début 2020, il devrait être désigné dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 pour travailler sur le projet de construction qui devrait démarrer au dernier trimestre 2020. Le projet estimé à 1 040 000 € fera l'objet d'une création d'autorisation de programme.

■ Estimation pour 2020 ♦ 427 300

### 8 - Hall de déchargement

Afin de répondre à une problématique sécuritaire incendie, il est envisagé, en 2020, de réaliser un raccordement au bassin de rétention des eaux pluviales de la plateforme de compostage et d'installer des caméras thermiques de surveillance.

Par ailleurs, toujours dans un souci d'optimisation, il est envisagé de réaliser une plateforme extérieure d'environ 160 m<sup>2</sup> pour stocker le bois en extérieur et libérer une alvéole du bâtiment pour la massification des encombrants non incinérables.

■ Estimation pour 2020 ♦ 50 500 €

### 9 - Travaux sur le site de Chézy

- Des travaux de voirie sont prévus à l'abord des ponts pesée afin de déplacer les ralentisseurs car ils posent problème aux véhicules longs et chargés, ainsi que devant le bâtiment technique/magasin pour faciliter la giration des semi-remorques sortant du centre de tri.

- Il est envisagé de faire expertiser la voirie principale d'accès du site, car elle présente des microfissures notamment vers le chêne qui devrait être coupé en 2020 afin de limiter les dégâts causés par ses racines.

- Le conseil départemental a programmé les travaux d'aménagement de l'accès du site du SICTOM pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2020. Des négociations sont en cours quant à la prise en charge financière de ces travaux. Ce projet devrait bénéficier des financements de la Région, du Département et du SICTOM Nord Allier.

- Enfin, il est nécessaire de remplacer un poste de lavage haute pression de la piste de lavage des camions.

■ Estimation pour 2020 ♦ 194 480 €



## VII - DÉPENSES DU SYNDICAT

Prévisions  
du budget principal

Prévisions  
du budget Collecte Sélective

Prévisions  
du budget CSDU

### 10 - Bâtiment social

Les bureaux du service Collecte sont devenus trop exigus. Il est donc envisagé de permuter les bureaux des services Communication et Collecte afin de permettre aux agents de travailler dans de meilleures conditions. A cette occasion, des travaux d'isolation thermiques et phoniques (remplacement des menuiseries et isolation par un faux plafond) pourraient être réalisés en 2 phases : en 2020, l'actuel service Collecte, et en 2021 l'autre service.

■ Estimation pour 2020 ♦ 19 600 €

### 11 - Bâtiment Garage / Atelier

Sur le réseau de chaleur, il est indispensable de réaliser la pose de vases d'expansion sur la sous-station Atelier afin de limiter les pannes.

Pour des raisons de sécurité et de confort de travail, il est envisagé d'installer un système de ventilation dans la partie Ateliers ainsi qu'une climatisation dans un bureau situé sous un toit de tôle.

Enfin, comme chaque année, des éclairages sont remplacés par des LED, cette année, ils concerneront les éclairages extérieurs de ce bâtiment.

■ Estimation pour 2020 ♦ 31 200 €

### 12 - Acquisition foncière pour la déchèterie de Dompierre-sur-Besbre

En vue de réaliser les travaux de réaménagement de la déchèterie de Dompierre, une parcelle de terrain sera acquise auprès de la Communauté de communes de Entr'Allier Besbre et Loire.

■ Estimation pour 2020 ♦ 6 500 €

### 13 - Acquisition de véhicules

#### - Acquisition de véhicules de collecte

Il est proposé d'inscrire au budget l'acquisition d'un manuscopique ainsi que deux véhicules de collecte : une benne à ordures ménagères de 26 t et un ampliroll avec remorque. Ce véhicule permettra le transport en régie des encombrants non incinérables vers le site d'enfouissement ISDND de GAIA, situé à Cusset.

■ Estimation pour 2020 ♦ 610 000 €

## VII - DÉPENSES DU SYNDICAT

Prévisions  
du budget principal

Prévisions  
du budget Collecte Sélective

Prévisions  
du budget CSDU

### 14 - Bâtiment Garage / Atelier

#### Equipements techniques :

- divers matériels d'entretien et d'atelier, (ponceuse, remplacement d'un poste à souder),
- tondeuse, débroussailleuse, souffleur pour l'entretien des espaces verts du site et de certaines déchèteries,
- réparations des crochets d'arrimage de bennes de déchèteries,
- appareil pour le contrôle de l'éclairage des véhicules (y compris feux LED),
- renouvellement de bennes de déchèterie à gravats,
- bacs à ordures ménagères,
- colonnes de récupération des huiles de moteur en déchèterie,
- renouvellement de la flotte des téléphones portables

■ Estimation pour 2020 ♦ 57 380 €

#### Mobiliers, matériels informatiques et logiciels :

- mobiliers,
- matériels informatiques : renouvellement partiel du parc informatique, un terminal embarqué pour équiper un nouveau véhicule du SIG,
- remplacement d'un photocopieur et d'un appareil photo,
- logiciels

■ Estimation pour 2020 ♦ 27 950 €

## VII - DÉPENSES DU SYNDICAT

Prévisions  
du budget principal

Prévisions  
du budget Collecte Sélective

Prévisions  
du budget CSDU

### Section de fontionnement

#### 1 - Dépenses de personnel

##### ■ Dépenses de personnel (au titre de l'année 2019) :

L'année 2019 aura été significativement marquée par la mise en route de nouveaux équipements sur le site de Chézy (déchèterie à plat et quai de transfert), qui constituent entre autres, un facteur de progression de la masse salariale au titre de l'exercice écoulé puisqu'ils ont nécessité une nouvelle organisation (fonctionnement à 3 agents sur la déchèterie de Chézy dont 1 agent avec permis C et 2 avec CACES manuscopique) et engendré de nouveaux besoins de personnel (2 chauffeurs FMA pour le quai de transfert).

La progression des charges de rémunération se trouve également impactée en 2019 par la mise en œuvre du RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire de la collectivité. Adopté en décembre 2018, il repose sur la cotation du poste et sur l'expérience professionnelle des agents. La part indemnitaire (CIA) liée à l'évaluation de la valeur professionnelle des agents sur l'année 2019, est versée en janvier 2020.

Outre ces mesures, la collectivité conserve une politique d'accompagnement des carrières des agents au travers des décisions de promotion de ses personnels. Le Glissement Vieillesse Technicité (avancements échelons et grades) induit, de manière relative, la progression des dépenses de personnel.

##### ■ Évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel :

Gérer la masse salariale est un enjeu clé pour la direction des ressources humaines et plus globalement, pour la collectivité. Les dépenses de personnel exigent une attention toute particulière pour concilier deux impératifs : le maintien d'un service public de qualité et la parfaite maîtrise des dépenses.

#### ● Décisions nationales en matière de gestion des ressources humaines présentant une incidence financière pour la collectivité

En matière de ressources humaines, la préparation du budget primitif 2020 du SICTOM Nord Allier devra tenir compte des éléments suivants :

- Maintien du gel du point d'indice
- Reclassement indiciaire de certains agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, suite à la mise en œuvre de la 3<sup>ème</sup> phase du PPCR
- Augmentation de la valeur du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2020 passant de 10,03 € de l'heure à 10,15 €
- Augmentation de la cotisation CNRACL (part salariale) au 1<sup>er</sup> janvier 2020 passant de 10,83 % à 11,10%

## VII - DÉPENSES DU SYNDICAT

Prévisions  
du budget principal

Prévisions  
du budget Collecte Sélective

Prévisions  
du budget CSDU

### • Éléments de contexte local en matière de ressources humaines :

L'évolution des effectifs reste maîtrisée. Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des effectifs depuis 2018

| Évolution des effectifs                  | Janvier 2018 | Janvier 2019 | Janvier 2020 |
|------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Fonctionnaires (titulaires / stagiaires) | 101          | 98           | 96           |
| Agents contractuels                      | 1            | 5            | 7            |
| Contrats emplois d'avenir                | 5            | 2            | 2            |
| Contrat CUI / CAE                        | 3            | 0            | 0            |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>110</b>   | <b>105</b>   | <b>105</b>   |

Pour 2020, le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est fixé à 1%.

Bien que la collectivité entre peu à peu dans une démarche de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des compétences (GPEC) consistant à anticiper, dans la mesure du possible, les départs et ainsi proposer une réorganisation ou un aménagement des services en utilisant les compétences des agents déjà présents au sein de l'effectif, il conviendra en 2020 de recourir à des agents contractuels possédant les permis poids lourds et/ou super lourds, pour permettre au service collecte de fonctionner au mieux, et répondre ainsi à l'ensemble des besoins de la collectivité.

D'autre part, la collectivité a fait le choix pour 2020, de renforcer l'équipe d'encadrement du service collecte en recrutant par détachement un adjoint au responsable de service sur le grade de technicien à compter du mois de mai. La collectivité a également décidé de recourir à un agent contractuel pour la gestion des plannings du service collecte.

Par ailleurs, le SICTOM Nord Allier a fait le choix de réinternaliser (reprise en régie directe) la prestation de nettoyage de ses locaux. À cet égard, la législation oblige la collectivité opérant ce choix à la reprise de personnel, un poste d'agent d'entretien des locaux a été créé et pourvu au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (adjoint technique stagiaire).

Enfin, il est à noter que pour 2020, le coût de la mise à disposition de personnels intérimaires augmentera significativement puisque par délibération du 18 septembre 2019, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier a décidé de faire évoluer les tarifs horaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. La rémunération de l'agent mis à disposition sera désormais calculée par référence à l'indice brut correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade sur lequel il sera recruté. Le taux horaire sera calculé par référence à cet indice (traitement indiciaire mensuel / 151,67 heures) et majoré de 170%.

## VII - DÉPENSES DU SYNDICAT

Prévisions  
du budget principal

Prévisions  
du budget Collecte Sélective

Prévisions  
du budget CSDU

- **La formation professionnelle des agents :**

Dans un contexte marqué par la contrainte budgétaire, le SICTOM Nord Allier maintient son engagement en faveur de la formation professionnelle de ses agents, en cherchant à développer l'offre de formations « en intra » ou « en union de collectivités » de manière à l'adapter à la réalité des pratiques et des besoins spécifiquement identifiés au sein de la structure.

Au-delà de la cotisation versée au CNFPT, le SICTOM Nord Allier inscrit à son budget une enveloppe de formations hors CNFPT.

- **Le temps de travail :**

**Les services du SICTOM Nord Allier fonctionnent sur la base réglementaire des 1 607 heures annualisées :**

- Temps de travail annuel : 1 607 heures
- Hebdomadaire : 38h00
- Journalier : 7h36

Les cycles de travail ont été adaptés aux besoins des services notamment concernant la collecte.

## VII - DÉPENSES DU SYNDICAT

Prévisions  
du budget principal

Prévisions  
du budget Collecte Sélective

Prévisions  
du budget CSDU

### 2 - Études

Une assistance à maîtrise d'ouvrage est prévue en 2020 afin de choisir le futur exploitant de l'ISDI. Cette assistance technico-financière est importante pour bien démarrer une nouvelle activité sur le site de Chézy.

■ Estimation pour 2020 ♦ 30 000 €

### 3 - TGAP

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) s'applique aux tonnages entrants sur l'ISDND. En 2020, la TGAP à payer sera calculée sur les tonnages enfouis jusqu'en septembre 2019.

■ Estimation pour 2020 ♦ 417 900 €

### 4 - Organisation des transports

L'organisation des rotations entre le SICTOM Nord Allier, le SICTOM Sud Allier et le site d'enfouissement de Gaïa à Cusset représente un véritable enjeu technique, économique et environnemental. En effet, les tonnages de matières recyclables étant supérieurs à ceux des ordures ménagères, des rotations se font partiellement à vide. Afin de minimiser ces cas-là, des optimisations vont être réalisées en intégrant également le transport des encombrants non-incinérables.

## VII - DÉPENSES DU SYNDICAT

Prévisions  
du budget principal

Prévisions  
du budget Collecte Sélective

Prévisions  
du budget CSDU

### Section d'investissement

#### 1 - État des restes à réaliser (RAR)

##### Dépenses :

- 2182 : Véhicule de collecte des PAV 120 500 € HT

##### Recettes :

- Néant

#### 2 - Acquisition de divers matériels

##### Dépenses :

En 2019, le SICTOM Nord Allier a densifié son parc de colonnes aériennes pour créer et redimensionner les points d'apport volontaire qui maillent le territoire, afin d'accueillir les tonnages supplémentaires générés par la simplification du geste de tri.

En 2020, afin de répondre à des demandes de communes ou de bailleurs sociaux, dans le cadre de réaménagement de bourg ou de futures constructions, le SICTOM va réaliser des points d'apport volontaire avec des colonnes semi-enterrées.

■ Estimation pour 2020 ♦ 90 000 € HT

#### 3 - Acquisition de véhicule

Il est proposé d'inscrire au budget, l'acquisition d'un véhicule de collecte.

■ Estimation pour 2020 ♦ 183 500 € HT

## VII - DÉPENSES DU SYNDICAT

Prévisions  
du budget principal

Prévisions  
du budget Collecte Sélective

Prévisions  
du budget CSDU

### Section d'investissement

#### 1 - État des restes à réaliser (RAR)

Dépenses :

- Néant

Recettes :

- Néant

#### 2 - Acquisition de divers matériels

Dépenses :

Afin d'entretenir les réseaux de biogaz et de captage des lixiviats, il est nécessaire de prévoir le remplacement de pompes.

■ Estimation pour 2020 ♦ 7 000 €

#### 3 - Travaux

Les travaux de couverture finale des casiers C-D s'achèveront en début d'année 2020, ainsi que la création de puits de captage, la pose d'un réseau de biogaz et la construction d'un poste de refoulement des lixiviats.

■ Estimation pour 2020 ♦ 573 000 €



## VIII - AUTORISATIONS DE PROGRAMME

### . Autorisation de programme n°7 - Couverture définitive zone 3

| Numéro de l'AP |          | Couverture définitive de la zone 3 | TOTAL AP              | 2014         | 2015                | 2016                | 2017                | 2018                | 2019                | 2020            |
|----------------|----------|------------------------------------|-----------------------|--------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------|
| n°7            | DEPENSES | - maîtrise d'oeuvre                | 156 052,58 €          | -            | 27 930 €            | 25 198,50 €         | 16 137,12 €         | 33 426,96 €         | 18 660 €            | 34 700 €        |
|                |          | - coordination SPS                 | 8 397 €               | -            | 1 428 €             | -                   | 2 371 €             | -                   | 3 097,80 €          | 1 500 €         |
|                |          | - travaux                          | 1 801 254,95 €        | -            | 211 658,47 €        | 324 223,53 €        | 118 866,89 €        | 703 065,38 €        | 389 640,68 €        | 53 800 €        |
|                |          | - divers                           | 15 387,12 €           | 108          | 5 412 €             | 2 691,12 €          | 2 160,00 €          | 1 512,00 €          | 2 004 €             | 1 500 €         |
|                |          | <b>TOTAL</b>                       | <b>1 981 091,65 €</b> | <b>108 €</b> | <b>246 428,47 €</b> | <b>352 113,15 €</b> | <b>139 535,21 €</b> | <b>738 004,34 €</b> | <b>413 402,48 €</b> | <b>91 500 €</b> |
|                | RECETTES | Autofinancement                    | 1 981 091,65 €        | 108 €        | 246 428,47 €        | 352 113,15 €        | 139 535,21 €        | 738 004,34 €        | 413 402,48 €        | 91 500 €        |
|                |          | <b>TOTAL</b>                       | <b>1 981 091,65 €</b> | <b>108 €</b> | <b>246 428,47 €</b> | <b>352 113,15 €</b> | <b>139 535,21 €</b> | <b>738 004,34 €</b> | <b>413 402,48 €</b> | <b>91 500 €</b> |

### . Autorisation de programme n°9 - Travaux réseau de déchèteries

| Numéro de l'AP |          | Réseau de déchèteries      | TOTAL AP           | 2017           | 2018                | 2019               | 2020             | 2021             | 2022             | 2023             | 2024             |
|----------------|----------|----------------------------|--------------------|----------------|---------------------|--------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| n°9            | DEPENSES | - maîtrise d'oeuvre        | 132 564 €          | -              | 20 076,30 €         | 14 387,27 €        | 40 300 €         | 21 000 €         | 15 700 €         | 12 700 €         | 8 400 €          |
|                |          | - travaux                  | 2 635 410 €        | -              | 178 619,63 €        | 54 989,96 €        | 912 800 €        | 651 000 €        | 347 000 €        | 241 000 €        | 250 000 €        |
|                |          | - SPS / CT                 | 3 000 €            | -              | -                   | -                  | 3 000 €          | -                | -                | -                | -                |
|                |          | - divers                   | 21 411 €           | 1 032 €        | 14 190,74 €         | 1 188 €            | 5 000 €          | -                | -                | -                | -                |
|                |          | <b>TOTAL</b>               | <b>2 792 384 €</b> | <b>1 032 €</b> | <b>212 886,67 €</b> | <b>70 565,23 €</b> | <b>961 100 €</b> | <b>672 000 €</b> | <b>362 700 €</b> | <b>253 700 €</b> | <b>258 400 €</b> |
|                | RECETTES | Autofinancement<br>Emprunt | 2 792 384 €        | 1 032 €        | 212 886,67 €        | 70 565,23 €        | 961 100 €        | 672 000 €        | 362 700 €        | 253 700 €        | 258 400 €        |
|                |          | <b>TOTAL</b>               | <b>2 792 384 €</b> | <b>1 032 €</b> | <b>212 886,67 €</b> | <b>70 565,23 €</b> | <b>961 100 €</b> | <b>672 000 €</b> | <b>362 700 €</b> | <b>253 700 €</b> | <b>258 400 €</b> |

## VIII - AUTORISATIONS DE PROGRAMME

### . Autorisation de programme n°10 - ISDI (Installation de stockage de déchets inertes)

| Numéro de l'AP |          | AP 10 - ISDI                 | TOTAL AP     | 2019       | 2020      |
|----------------|----------|------------------------------|--------------|------------|-----------|
| n°10           | DEPENSES | - maîtrise d'oeuvre          | - €          | -          | -         |
|                |          | - SPS / CT                   | 4 000 €      | -          | 4 000 €   |
|                |          | - travaux                    | 90 000 €     | -          | 90 000 €  |
|                |          | - chargeur                   | - €          | -          | -         |
|                |          | - divers (annonces, ICPE...) | 19 403,38 €  | 3 003,38 € | 16 400 €  |
|                |          | TOTAL                        | 113 403,38 € | 3 003,38 € | 110 400 € |
|                | RECETTES | Autofinancement<br>Emprunt   | 113 403,38 € | 3 003,38 € | 110 400 € |
|                |          | TOTAL                        | 113 403,38 € | 3 003,38 € | 110 400 € |

### . Autorisation de programme n°11 - Vestiaires de collecte

| Numéro de l'AP |          | AP 11 - Vestiaires                  | TOTAL AP    | 2020      | 2021      |
|----------------|----------|-------------------------------------|-------------|-----------|-----------|
| n°11           | DEPENSES | - maîtrise d'oeuvre                 | 156 000 €   | 100 000 € | 56 000 €  |
|                |          | - SPS / CT                          | 4 300 €     | 4 300 €   | -         |
|                |          | - travaux                           | 862 500 €   | 100 000 € | 762 500 € |
|                |          | - divers (annonces, études sols...) | 16 200 €    | 16 200 €  | -         |
|                |          | TOTAL                               | 1 039 000 € | 220 500 € | 818 500 € |
|                | RECETTES | Autofinancement<br>Emprunt          | 1 039 000 € | 220 500 € | 818 500 € |
|                |          | TOTAL                               | 1 039 000 € | 220 500 € | 818 500 € |

